

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit:

Control LV Lane Conditioner

Noms alternatifs:

Kit/ Description du package: Control LV Lane Conditioner - 1 x 1 gallon and 2 x 2.5 gallon containers

Kit/ Numéro de référence emballage: 62-860141-001 et 62-860141-005

Nr. référence produit 62-860141-001 et 62-860141-005

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la mélange et utilisations déconseillées

Lubrifiant. Réservé aux utilisateurs professionnels. Conditionnement des pistes.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Brunswick Bowling Products, LLC

525 W. Laketon Ave.

Muskegon, MI 49441. USA

1.3.1. Personne responsable: -

E-mail: brunswick.hu@brunswickbowling.com

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Nr. téléphone d'urgence de 24 heures: CHEMTEL +1 813-248-0585
Service clients: Brunswick Bowling Products LLC: 231-725-4966
ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange:

Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP):

N'est pas classifié comme mélange dangereux.

Avertissements H : aucune.

2.2. Éléments d'étiquetage:

Avertissements H : aucune.

Mises en gardes P :

P260 – Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P262 – Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P331 – NE PAS faire vomir.

P301 + P310 – EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P332 + P313 – En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers:

Le produit ne présente pas d'autre danger particulier pour les humains ou l'environnement.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances:

Non applicable.

3.2. Mélange:

Brunswick Bowling Products, LLC

Description	Numéro CAS	Numéro CE	REACH nr. de registration	Conc. (%)	Classification: 1272/2008/CE (CLP)		
					Pict. de danger	Catégorie de danger	Phrases H
Huile minéral*	8042-47-5	232-455-8	-	75-100	-	-	-
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3,5- dimethyl -1- (2- methylpropyl)hexyl]- .omega. - hydroxy-*	60878-78-6	-	-	1,0-10	GHS07 Attention	Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2	H315 H319

*: Substance classifiée par l'entreprise productrice ou substance sans classification obligatoire.

Texte intégral des phrases H: voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours:

Général:

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien administrer par voie orale à la victime inconsciente.

INGESTION:

Précautions d'emploi :

- En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
- Maintenir au repos.
- Ne pas faire vomir.

INHALATION:

Précautions d'emploi :

- Sortir la victime à l'air frais, maintenir au chaud et calme et la poser dans une posture confortable.
- Si la respiration est irrégulière ou interrompue, administrer une respiration artificielle.
- Si elle est inconsciente, placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.
- Ne rien administrer par voie buccale.

PEAU:

Précautions d'emploi :

- Enlever les vêtements contaminés.
- En cas de contact avec la peau, rincer soigneusement à l'eau et au savon ou utiliser un nettoyeur pour la peau reconnu.

YEUX:

Précautions d'emploi :

- S'assurer de retirer les lentilles de contact des yeux avant de les rincer.
- Laver immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau en maintenant les paupières ouvertes.
- Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
- Obtenir une attention médicale si un inconfort persiste.
- Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Présentation:

Aucune donnée spécifique concernant les symptômes n'est disponible.

Pour des autres mesures voir point 2.

Peau:

Cause une légère irritation de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

5.1.1. Moyens d'extinction appropriés:

Moyens d'extinction recommandés: Mousse résistant à l'alcool, CO₂, poudre, eau pulvérisée.

5.1.2. Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas utiliser du jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Décomposition dangereuse:

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et vapeurs irritants. Oxydes de carbone.

Ne pas respirer la brume/ les vapeurs/ les pulvérisations. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

5.3. Conseils aux pompiers:

Brunswick Bowling Products, LLC

Dans le cas d'un incendie, porter des vêtements protecteurs et un appareil respiratoire autonome à approvisionnement d'air avec un masque complet approuvé par NIOSH. Déplacer le récipient à l'écart de l'incendie si cela peut être effectué sans risque. Utiliser de l'eau pour garder les récipients exposés au feu froids et disperser les vapeurs.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
- 6.1.1. Pour les non-secouristes:
Seul le personnel qualifié, connaissant les mesures à prendre, et ayant un équipement de protection individuel approprié peut se tenir à l'endroit de l'accident.
- 6.1.2. Pour les secouristes:
Porter un équipement de protection approprié. (voir RUBRIQUE 8).
Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Éliminer le déversement et ses déchets selon les réglementations environnementales en vigueur. Ne pas laisser le produit ou ses déchets pénétrer dans les égouts/sols/eaux souterraines. En cas de pollution environnement informer l'autorité compétente.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Enlevez les sources d'ignition dans le voisinage de la matière déversée.
Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté.
Attention - le déversement peut être glissant.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques:
Le cas échéant, il sera fait référence aux RUBRIQUES 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Respecter obligatoirement les procédures hygiéniques habituelles.
Pour des autres mesures voir rubrique 2.
Mesures techniques:
Aucune instruction spéciale.
Préventions des incendies et des explosions:
Aucune instruction spéciale.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Mesures techniques et conditions de stockage:
Manipuler les emballages avec soin pour éviter les dommages et les déversements.
Stocker entre 0 °C - 50 °C.
Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Matières incompatibles: aucune connue.
Matériaux d'emballage: aucune instruction spéciale.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Aucune instruction particulière.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition sur le lieu de travail:
Les composants du mélange ne sont pas régulés par des valeurs limites d'exposition.

DNEL		Voies d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarque:
Employé	Usager professionnel			
n.d.	n.d.	Dermique	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	Inhalatif	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	Oral	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

PNEC	Fréquence d'exposition	Remarque:
------	------------------------	-----------

Revisé le: -
Version: 1

Eau	Sol	Air		
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Au cas où il n'y a aucune valeur limite pour un produit dangereux fixée par la réglementation, l'employeur est tenu de réduire l'exposition des travailleurs, jusqu'au seuil minimal où, d'après l'état actuel de la science, le produit dangereux n'a aucun effet nocif sur la santé.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés:

Pendant le travail éviter le déversement du produit et le contact avec les vêtements, la peau, les yeux.

Contrôles d'ingénierie:

Assurer une ventilation adéquate. Lorsqu'il est raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de la ventilation locale et une bonne extraction générale. S'il ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé.

Autres pratiques de travail:

Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

1. Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité recommandées.
2. Protection de la peau:
 - a. Protection des mains: N'est pas nécessaire en cas d'utilisation dans des conditions normales. Tablier imperméable, gants imperméables, résistants à l'huile recommandés.
 - b. Autres: porter un tablier pour réduire le contact avec la peau au minimum.
3. Protection respiratoire: Utiliser un appareil respiratoire approuvé, en suivant les recommandations du fabricant quant aux concentrations qui excèdent les limites d'exposition admissibles.
4. Risques thermiques: aucune connue.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Les prescriptions du point 8 concernent des activités déployées dans des conditions moyennes selon les règles de l'art et des conditions d'usage auxquelles ils sont destinés. Lorsque le travail est réalisé dans des conditions différentes ou extraordinaires, il est recommandé de prendre une décision concernant les actions à entreprendre et l'utilisation des moyens de protection individuels avec le concours d'un expert.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Paramètre:		Méthode:	Remarque:
1. Aspect:	liquide transparent		
2. Odeur:	ocean		
3. Seuil olfactif:	non mesuré		
4. pH:	non mesuré		
5. Point de fusion/Point de congélation:	non mesuré		
6. Point d'ébullition initial:	non mesuré		
7. Point d'éclair:	> 93 °C	Tag Creuset fermé	
8. Taux d'évaporation:	non mesuré		
9. Inflammabilité (solide, gaz):	non applicable		
10. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	non mesuré		
11. Pression de vapeur:	non mesuré		
12. Densité de vapeur:	non mesuré		
13. Densité relative:	0,852		
14. Solubilité(s):	n'est pas soluble dans l'eau.		
15. coefficient de partage: n-octanol/eau:	non mesuré		
16. Température d'auto-inflammabilité:	non mesuré		
17. Température de décomposition:	non mesuré		
18. Viscosité:	< 2000 cPs		
19. Propriétés explosives:	non mesuré		
20. Propriétés comburantes:	non mesuré		

9.2. Autres informations:

Brunswick Bowling Products, LLC

4 / 7

Control LV Lane Conditioner

Revisé le: -

Version: 1

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité:
Aucune polymérisation dangereuse n'aura lieu.
- 10.2. Stabilité chimique:
Stable dans les conditions normales d'application.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Aucune information disponible.
- 10.4. Conditions à éviter:
La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et vapeurs irritants.
- 10.5. Matières incompatibles:
Aucune information disponible.
- 10.6. Produit de décomposition dangereux:
La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et vapeurs irritants et des oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques:
Toxicité aiguë: aucune connue.
Corrosion cutanée/irritation cutanée: aucune connue.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: aucune connue.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée: aucune connue.
Mutagénicité sur les cellules germinales: aucune connue.
Cancérogénicité: aucune connue.
Toxicité pour la reproduction: aucune connue.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: aucune connue.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: aucune connue.
Danger par aspiration: aucune connue.
- 11.1.1. Résumés des informations pour les substances soumises à enregistrement:
Aucune information disponible.
- 11.1.2. Effets toxicologiques pertinents pour lesquels des informations doivent être données:
Informations sur les composants:

Ingrédient	Orale LD50 (mg/kg)	Peau LD50 (mg/kg)	Inhalation vapeur LD50, mg/L/4h	Inhalation poussière/brouillard LD50, mg/L/4h	Inhalation Gas LD50, ppm
Huile minéral (CAS: 8042-47-5)	5000, Rat - Categorie: 5	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3,5-dimethyl -1-(2- methylpropyl)hexyl]-.omega. - hydroxy- (CAS: 60878-78-6)	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.

Remarque: Quand aucune donnée spécifique de DL50 n'est disponible pour une substance toxique aiguë, au cours de l'estimation de la toxicité aiguë il a été utilisée le procédé de calcul des produits ATE (estimation de toxicité aiguë).

Données sur la cancérogénicité:

Ingrédient	Source	Valeur
Huile minéral (CAS: 8042-47-5)	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
	NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
	IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3,5- dimethyl -1-(2- methylpropyl)hexyl]-.omega. - hydroxy- (CAS: 60878-78-6)	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
	NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
	IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non

- 11.1.3 Informations sur les voies d'exposition probables:
Ingestion, inhalation , peau, yeux.
- 11.1.4. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

Revisé le: -

Version: 1

- Aucune information disponible.
- 11.1.5 Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée:
Aucune information disponible.
- 11.1.6 Effets interactifs:
Aucune information disponible.
- 11.1.7 Absence de données spécifiques:
Aucune information disponible.
- 11.1.8. Autres informations:
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES12.1 Toxicité:**Écoxicité aquatique :**

Ingrédient	96h LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Huile minéral (CAS: 8042-47-5)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3,5-dimethyl -1-(2- methylpropyl)hexyl]-.omega. - hydroxy- (CAS: 60878-78-6)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.

- 12.2. Persistance et dégradabilité:
Aucune donnée n'est disponible sur la préparation elle-même.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation:
Non mesuré
- 12.4. Mobilité dans le sol:
Aucune information disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:
Ce produit ne contient pas des substances PBT/vPvB.
- 12.6. Autres effets néfastes:
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets:
Élimination conformément aux réglementations locales.
- 13.1.1 Méthodes de traitement des déchets
Aucune instruction spéciale du fabricant.
Code du catalogue européen des déchets :
Pour ce produit, aucun code de déchets selon Catalogue européen des déchets ne peut être déterminé, car seul l'usage défini par l'utilisateur permet une allocation. Le numéro européen de code de déchet doit être déterminé en discussion avec un spécialiste chargé de l'élimination des déchets.
- 13.1.2. Méthodes de traitement des emballages:
Éliminer conformément à la réglementation applicable.
- 13.1.3. Les propriétés physiques/chimiques qui peuvent influencer le traitement des déchets:
Aucune connue.
- 13.1.4 Informations concernant le traitement des eaux usées:
Aucune connue.
- 13.1.5. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets:
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Produit non dangereux selon les critères de la réglementation des transports.**

- 14.1. Numéro ONU:
Aucune.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:
Aucune.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
Aucune.
- 14.4. Groupe d'emballage:
Aucune.
- 14.5. Dangers pour l'environnement:
Polluant marin: non.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Aucune information pertinente disponible.

- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC:
Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) No 793/93 du Conseil et le règlement (CE) No 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) No 1907/2006

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique: aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Données concernant la révision des fiches de données de sécurité: aucune.

Abréviations:

DNEL: Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet). PNEC: Predicted no effect concentration (Concentration prévisible sans effet) Effets CMR: Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction. PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable. n.d.: not defined. n.a.: not applicable.

Sources des principales données: fiche de données de sécurité (08. 10. 2015. version 2)

La formulation des phrases H figurant aux points 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité:

H315 – Provoque une irritation cutanée.

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils relatifs à la formation: pas de données disponibles.

Cette fiche de données de sécurité avait été établie sur la base des informations fournies par le fabricant / fournisseur et conforme aux règlements pertinents.

Les renseignements, données et recommandations contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Les indications données décrivent les dispositions à prendre vis-à-vis du produit concerné et ne doivent pas être considérées comme exhaustives.

L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité l'évaluation de la fiabilité des informations incluses dans la FDS et les précautions liées à l'utilisation et au traitement qu'il fait du produit. Le destinataire doit s'engager à se conformer aux lois et directives en vigueur réglementant son activité en rapport avec l'utilisation du produit.

Fiche de données de sécurité établie par : ToxInfo Kft.

Assistance professionnelle concernant l'explication de la fiche de données de sécurité :
+36 70 335 8480; info@msds-europe.com